

**AFFICHAGE EXTERNE
CONCOURS 202503-06
POSTE PERMANENT**

Titre Mécanicien de bâtiment (thermicien)	Groupe de traitement 17
---	-----------------------------------

La Ville de Montréal-Est souhaite pourvoir un poste de mécanicien de bâtiment au sein de la Direction des travaux publics. Il s'agit d'un poste permanent à temps plein.

À PROPOS DE MONTRÉAL-EST

Fondée en 1910, avec une population de près de 5 000 citoyens pour une superficie de 12,5 km², la Ville de Montréal-Est s'est significativement développée au cours des dernières années. À la recherche active de nouveaux investisseurs, Montréal-Est poursuit sa mission d'offrir une excellente qualité de vie à ses citoyennes et citoyens en mettant ces derniers au centre de ses priorités et de ses actions. Ses nombreux projets de développement économique et résidentiel ainsi que ses démarches de revitalisation en font une Ville dynamique.

Faire partie de l'équipe de la municipalité de Montréal-Est c'est :

- Participer à la réalisation de notre mission qui est d'offrir des services de qualité aux Montréalaises et Montréalais;
- Déployer vos talents au sein d'une équipe dynamique, où l'esprit de collaboration et le plaisir sont au rendez-vous;
- Bénéficier de plusieurs avantages : régime d'assurances collectives, régime de retraite à prestations déterminées avec contribution de l'employeur, congés mobiles et de maladie rémunérés, congé prolongé payé durant la période des fêtes, remboursement d'une partie des frais d'études et de formation, programme d'aide aux employés, stationnement gratuit et plus encore.

Venez faire une différence dans une ville moderne, en pleine expansion, qui a à cœur ses citoyens. Un milieu où votre créativité contribue à la réalisation de grands projets stimulants favorisant le mieux-être des citoyennes et citoyens. En plus de vous offrir des possibilités de carrière intéressantes, vous ferez partie d'une grande organisation publique à dimension humaine. Ce milieu de travail et ses défis vous interpellent, n'attendez plus, et appliquez dès maintenant!

NATURE DE L'EMPLOI

Travaux comportant la vérification, la surveillance et l'entretien des installations thermiques du centre récréatif, garage municipal et l'hôtel de ville.

Selon les pratiques établies et conformément à des directives précises, le mécanicien de bâtiment est principalement responsable du bon fonctionnement, de l'entretien, de la vérification et de la surveillance des installations. Il doit également prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et l'économie d'opération.

EXEMPLES DE TÂCHES ACCOMPLIES

1. Surveille et vérifie les installations thermiques en opération, constate les anomalies et les problèmes et prend les mesures appropriées pour les corriger.
2. Vérifie et voit au bon fonctionnement des équipements ou accessoires tels que pompes, compresseurs, vannes, purgeurs, moteur, ventilateur.
3. Prélève des échantillons, effectue les essais et les analyses, détermine les dosages requis pour le traitement chimique, prépare les mélanges et opère l'équipement d'injection et tient les registres de résultats.
4. Prend les lectures des manomètres de température, du gaz naturel, des compresseurs, des pompes, etc., les inscrit sur les relevés ou dans un registre.
5. Rédige différents rapports requis dans l'exercice de ses fonctions.
6. Entretien, remplace, répare la tuyauterie, les dispositifs et les accessoires des installations thermiques.
7. Vérifie les niveaux fluidiques des moteurs; ajoute des fluides au besoin; procède au graissage de l'équipement; remplace les filtres et les garnitures d'étanchéité.
8. Remplace les garnitures assurant l'étanchéité des valves; nettoie les canalisations à l'intérieur des chaudières et effectue tout autre travail que requiert l'entretien régulier des installations.
9. Inspecte les systèmes de filtration des piscines et des bains municipaux et voit à leur bon fonctionnement; nettoie hebdomadairement et répare les éléments des filtres, règle le débit des pompes et des soupapes, fait les réparations mineures nécessaires; calibration et ajustement de dispositif de qualité de l'eau.
10. Débouche les éviers, toilettes, urinoirs et effectue les réparations de plomberie qui comprend la soudure. Quelques travaux de conception.
11. Fait, lorsque requis, toute installation d'équipement mécanique.
12. Fait part des besoins de matériel et d'achat au magasinier et au contremaître.
13. Actionne et fait opérer les chaudières à vapeur, les pompes aspirantes, foulantes et centrifuges, les générateurs électriques ainsi que tout l'équipement auxiliaire, en vue d'obtenir la quantité de vapeur requise.
14. Actionne régulièrement les valves de sûreté pour en prévenir le blocage par la rouille.
15. Nettoie et change périodiquement les brûleurs, vidange les chaudières ; procède au racle du foyer des chaudières pour en détacher la suie.
16. Localise les irrégularités d'opération du système de chauffage, remédie aux vices mineurs de fonctionnement.

17. Assure la propreté de la chaufferie, lave les planchers, époussette la tuyauterie et nettoie tout l'équipement de la chambre de chauffage.
18. Installe, remplace, répare et raccorde des canalisations à vapeur ou à eau chaude, des valves diverses, des dispositifs de contrôle, des purgeurs de vapeur, des pièces d'ajustement, des raccords.
19. Détermine l'emplacement de la tuyauterie neuve qui entre dans diverses installations, perce les ouvertures requises dans les murs ou planchers et procède à la coupe, au cintrage, au filetage, à la soudure et aux raccords nécessaires pour la mise en place de la tuyauterie.
20. Installe, remplace, répare et raccorde des pompes diverses, des siphons, des turbines à vapeur, des chauffe-eaux, des systèmes de ventilation, des aérothermes et toutes pièces d'équipement des systèmes et appareils de chauffage.
21. Monte et installe de petits appareils de chauffage à eau chaude.
22. Procède, après l'exécution de son travail, à diverses épreuves en vue de constater l'état d'opération des appareils.
23. Installe, modifie, répare, ajuste et entretient les contrôles mécaniques et pneumatiques reliés aux systèmes de ventilation, de climatisation et de réfrigération.
24. Installe, répare et entretient certaines parties d'instruments de contrôle et de mesure telles que vannes simples ou multiples, pilotes, contrôleurs, transmetteurs, etc.
25. Vérifie les tables de contrôle et les manettes, remplace les pièces défectueuses, fait les réparations ou les ajustements de base qui s'imposent et calibre les panneaux de contrôle reliés aux systèmes de ventilation, climatisation et réfrigération.
26. Monte des panneaux de contrôle, pose des conduits en cuivre en surface ou dans les murs, planchers et plafonds et fait des soudures d'oxygène-acétylène ou de propane.
27. Vérifie et nettoie les prises de pression et les tamis servant à la distribution et au contrôle pneumatique.
28. Huile, graisse les indicateurs, valves et vannes à contrôles multiples et les volets d'admission d'air.
29. Effectue des tournées de surveillance afin de constater l'état des compresseurs à air et exécute les réparations nécessaires.
30. Entretien et répare les lignes d'eau et échangeurs de chaleur qui servent à refroidir les équipements de pneumatique, tels que compresseurs, assécheurs d'air, etc.
31. S'assure du bon état de son véhicule, veille à son fonctionnement normal et rapporte toute défektivité à son supérieur, fait ajouter de l'huile au besoin et fait le plein d'essence.

32. Fait l'ouverture et la fermeture des parcs et espaces communautaires concernant l'alimentation d'eau. C'est-à-dire souffle les tuyaux, ajoute de l'antigel et entretient le système de gicleurs.
33. Gestion informatique des systèmes d'économie d'énergie des bâtiments municipaux - C.R.É.-R., Travaux publics (Victoria) seulement.
34. Effectuer toutes autres tâches connexes.

PARTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL

Plomberie : 30 %

Ventilation, chauffage, climatisation : 30 %

Entretien mécanique, inspection : 30 %

Gestion informatique, calibrage, rédaction de rapports : 10 %

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles dans un domaine relié à l'emploi.
- Détenir un certificat de qualification de mécanicien de machines fixes de la catégorie Production énergie classe 4 et catégorie Appareils frigorifiques classe B.
- Détenir de vingt-cinq (25) à trente (30) mois d'expérience dans un fonction similaire.
- Posséder la carte ASP construction (la certification santé et sécurité sur les chantiers de construction).
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide.
- Être en bonne forme physique, avoir l'esprit d'équipe et être dynamique.

QUALITÉS REQUISES

Connaissances :

- de la nature et du fonctionnement des chaudières à vapeur à grand rendement, des pompes et de tout l'équipement auxiliaire;
- des pratiques assurant l'opération efficace et économique des installations de chauffage, ainsi que de leur entretien;
- des mesures de sécurité à observer dans une chaufferie.

Habilités :

- à se rendre compte, à tout moment donné, de l'état d'opération d'une installation de chauffage à vapeur à grand rendement;
- à localiser les irrégularités d'opération et les défauts qui peuvent survenir;
- à rédiger des rapports clairs et concis;
- à manier les outils requis dans l'exécution de son travail.

Autres exigences : Détenir un permis de conduire valide classe 5.

CONDITIONS

Taux horaire 2025 (en révision) : 38,30 \$ (poste syndiqué col bleu).

L'horaire de travail régulier est actuellement de 36 heures par semaine, du lundi au jeudi.

Le lieu de travail est au garage municipal.

Date d'entrée en poste : dès que possible.

Les candidats sélectionnés devront se soumettre à un processus d'évaluation visant à mesurer les aptitudes et exigences recherchées pour l'emploi.

POUR POSTULER

Si ce défi vous intéresse, nous vous invitons à postuler en ligne à l'adresse suivante : atlas.workland.com/careers/montreal-est **avant le 24 mars 2025 à 16 h.**

Les candidatures internes doivent suivre la procédure habituelle.

Veillez noter que la priorité est accordée selon les dispositions de la convention collective.

Merci de l'intérêt que vous manifestez envers la Ville de Montréal-Est. Toute candidature reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier sera refusée.

Prendre note que seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.

La Ville de Montréal-Est applique les principes d'égalité en emploi. La Ville de Montréal-Est invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques ainsi que les personnes présentant un handicap à soumettre leur candidature et mentionner expressément leur groupe d'appartenance.

Le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.